



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 4	Date de la modification : Le 27 janvier 2014
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECST-RFP-13-0024	
Titre : Conseiller régional en relations médias (CRRM)	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 31 janvier, 2014 à 14 :00 (HNE)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, (Québec) K1A 0M6 proposal-proposition@elections.ca	
À l'attention de Stella Van Tassel Conseillère principale, Services de l'approvisionnement et des contrats	N° de tél. 819-939-1491 N° de fax 819-939-1532

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Conseiller régional en relations médias (CRRM) qui porte le numéro ECST-RFP-13-0024 datée du 22 novembre 2013 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 8

Question : Avant de soumettre une proposition à EC en fonction de la DP j'ai une question quand à mon éligibilité à ce contrat en tant que Conseiller régional en relations médias.

Lors de précédents scrutins, il y avait un poste bilingue en région afin de desservir tout l'Ontario (indicatifs régionaux 226/249/343/519/705/807/819/867/873) sauf les régions d'Ottawa et du grand Toronto.

Or en lisant la nouvelle DP, Partie 9-Attestations, Section 8. Régions de service-résidence ainsi que la sous-section 8.1.4 l'Ontario (pages 221 et 222 de 224 de la DP complète) je vois que l'Ontario, sauf la région de Toronto, sera entièrement desservie des bureaux d'EC par 6 CRRM dont trois en français et trois en anglais. À la section 8. Régions de service – résidence, il est de plus stipulé que ces personnes doivent résider dans la région de la capitale nationale.

Je me pose les questions suivantes :

1. Est-ce que cela veut dire que EC a décidé de centraliser les relations médias pour tout l'Ontario à Ottawa?
2. Résidant à l'extérieur de la région de la capitale nationale, suis-je admissible à ces contrats pour l'Ontario?
3. Si j'obtiens un tel contrat, devrais-je me déplacer à Ottawa durant la période électorale (ce qui m'est possible, en passant)?

Réponse : 1. Sauf pour la région de service de Toronto, les CRRM pour l'Ontario doivent

résider dans la région de la capitale nationale, tel que défini à la section 8.1.4 de la Partie 9 – Attestations.

2. Non, vous n'êtes pas admissible à un contrat pour l'Ontario. Tel que stipulé à la Partie 9 – Attestations – au paragraphe 8.1.4, le soumissionnaire ou la ressource proposée (si le soumissionnaire n'est pas un particulier) doit résider dans la région de la capitale nationale.

3. Tel qu'indiqué à la réponse 2, outre les autres exigences décrites dans la DP, le soumissionnaire ou la ressource proposée (si le soumissionnaire n'est pas un particulier) doit attester du lieu de leur résidence à la date à laquelle vous soumissionnez pour vous voir octroyer un contrat.